

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BIDART  
(N° 220630-14)**

**SÉANCE DU 30 JUIN 2022**

*L'an deux mil vingt deux et le trente du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-trois juin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29**

<b>PRÉSENTS</b>	<b>ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR</b>	<b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Florence POEYUSAN , Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Stéphanie MICHEL, Christine CALEN, Amaia ETCHELECOU Laurent BRIAULT Sophie DUFJET, Éric IRASTORZA, Manu PORTET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS	Pierre DAGOIS ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donnée pouvoir à Pantxo ITHURRIA, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Florence POEYUSAN	Amaia ETCHELECOU

**OBJET :**

**INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION SUR LES PARKINGS LITTORAUX**

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée délibérante que depuis ces dernières semaines de nombreux biens publics ont été dégradés (toilettes publiques de Parlementia et d'Ilbarritz, abris-bus, mobilier urbain...). Plusieurs plaintes ont été déposées auprès du Commissariat de Biarritz.

De même, des agissements non respectueux de l'environnement des propriétaires de vans ont été relevés par la commune, il a en effet été régulièrement constaté le dépôt d'ordures et autres déchets sur les parkings de l'Uhabia principalement.

Enfin, les vols à la roulotte c'est-à-dire les vols dans les véhicules stationnés sur le littoral augmentent régulièrement.

Les vols et dégradations représentent la grande majorité des infractions et délits relevés sur le territoire communal (60%). Ainsi, la prime d'assurance Dommages aux biens de la commune est constamment en augmentation depuis ces dernières années, obligeant la commune à revoir à la hausse le montant de sa franchise.

Dernièrement, l'installation des horodateurs sur les parkings littoraux a suscité une vague de vandalisme. Ainsi, c'est donc 8 horodateurs qui ont été détruits en une semaine, soit un préjudice d'environ 40 000€ hors main d'œuvre (non pris en charge par les assurances).

Afin de lutter contre ces agissements, Monsieur le Maire propose l'installation d'un système de vidéoprotection périmétrique sur l'ensemble des parkings payants du littoral (parkings du Lavoir, d'Ilbarritz nord et sud, du golf, d'Erretegia, de Lafargenia, des embruns, les parkings de l'Uhabia, de Zirlinga, des berges de l'Uhabia, de la Chapelle Saint-Joseph et de Parlementia).

L'installation de la vidéo filmant l'espace public nécessite le dépôt d'un dossier d'autorisation auprès des services de l'État. Ce projet est conforme aux dispositions de l'article L.251-2 du Code de la sécurité intérieure qui dispose que « *la transmission et l'enregistrement d'images prises sur la voie publique par le moyen de la vidéoprotection peuvent être mis en œuvre par les autorités publiques compétentes* ».

Les objectifs de ce dispositif sont multiples. Il s'agit bien évidemment de prévenir les atteintes à la sécurité des biens, mais aussi de lutter contre les infractions relatives à l'abandon d'ordures et autres déchets, voire de réguler les flux de transport.

Le système de vidéoprotection sera composé de caméras mobiles pouvant être déplacées dans les périmètres identifiés ci-dessus.

Il est précisé que le public est informé qu'il se trouve dans un secteur sous vidéoprotection comme la Loi l'exige. De même, les caméras permettront de visualiser uniquement l'espace public, le reste étant automatiquement masqué.

Considérant les atteintes répétées aux biens publics, notamment les horodateurs et sanitaires publics,  
Considérant l'augmentation des vols sur les plages et les parkings attenants,  
Considérant les atteintes à la salubrité publique et à l'environnement causées par le camping sauvage,

***Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, avec vingt-cinq voix pour et quatre voix contre (Isabelle CHARRITTON, Denis LUTHEREAU, Jeanne DUBOIS et Michel LAMARQUE) valide la mise en place d'un système de vidéoprotection sur les parkings payants et de procéder à l'ensemble des démarches administratives nécessaires.***

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification du

Le Maire de Bidart,  
*Bidarteko Auzapeza,*

EMMANUEL ALZURI